



## Conseil Communautaire

Mercredi 6 octobre 2021

Pessac-sur-Dordogne

### Compte-rendu

Le 6 octobre deux mil vingt et un à 18h00, les membres du Conseil Communautaire se réunissent à Pessac-sur-Dordogne sur la convocation qui leur a été adressée par le Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, Gérard CÉSAR, en date du 21 septembre 2021, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation : 21 septembre 2021

Nombre de membres en exercice : 46

Nombre de membres présents : 35

Présents : CESAR Gérard, POIVERT Liliane, FALGUEYRET François, FAURE Marie-Christine, DUDON Bernard, PAULETTO Patrice, NOMPEIX Claude, MAUGEY Serge, CHORON Dominique, BRIMALDI Philippe, DUCOUSSO Jean-Claude, ESCALIER Fernand, JOST Florence, LAFAGE Sylvie, ANGELY Jacques, GEROMIN Michel, BOURDIER Christian, DUVAL Viviane, PAQUIER Didier, FROMENTIER Jacky, LAMOUREUX Bernard, LAVIGNAC Marie-Claude, DELFAUT Jean-Claude, COUTAREL Patrick, RAYNAUD François, CONDOT Delphine, PINTO Anne-Marie, VILLIER Christophe, VIANDON Raymond, LABRO Pascal, THIBEAU Daniel, AMBLEVERT David, CHANTEGREL Geneviève, FAURE Charles, HARDY Robert.

Procurations : BREILLAT Jacques par DUCOUSSO Jean-Claude, DELONGEAS Jean-Claude par CHANTEGREL Geneviève, NICOINE Eric par FAURE Marie-Christine, JOUANNO Christine par ESCALIER Fernand, VARLIETTE Joëlle par FAURE Charles

Excusés : MOMBOUCHER Ghislaine, BLANC Thierry, QUEBEC Pascale, CIRA Gilles, GAUTHIER Bernard, DE MIRAS Gérard, GAUTHIER Pierre

Monsieur Gérard CÉSAR, Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols et Monsieur Bernard DUDON, Maire de Pessac-sur-Dordogne souhaitent la bienvenue aux Conseillers Communautaires.

Madame Delphine CONDOT est nommée secrétaire de séance.

Le Président propose d'aborder l'ordre du jour de la manière suivante :

- **Approbation du compte rendu du 9 juillet 2021**
- **Action Sociale & Enfance Jeunesse :**
  - La nouvelle contractualisation avec la CAF : Le Contrat Territorial Global
  - La nouvelle contractualisation avec la MSA : la Convention d'Action Sociale et Grandir en Milieu Rural
  - Réalisation d'un portrait de territoire (projet CIAS et nouveau contrat CAF)
- **Marché public :**
  - Choix du délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

- Choix du maître d'œuvre des travaux du siège
- **Urbanisme :**
  - Signature d'un contrat de prêt à usage avec Monsieur Hernandez pour l'exploitation d'un terrain communautaire à Lugaïnac
  - Etat d'avancement des dossiers en cours
- **Economie**
  - Aide aux entreprises
- **Habitat :**
  - Subventions OPAH
- **Ressources Humaines :**
  - Modification du tableau des effectifs
- **Finances :**
  - Hausse cotisation AIPS 2021
  - Créances éteintes (1 dossier)
  - Délibérations Modificatives N°1, N°2 et N°3 BP Office de Tourisme
- **Informations diverses** (Zac du Lyssandre, Expertises Gendarmerie Grézillac et Médiathèque de Branne, Centre de vaccination,...)
- **Questions diverses.**

# Approbation du compte rendu

Monsieur le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte rendu du Conseil Communautaire du 9 juillet dernier.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

## ACTION SOCIALE ET ENFANCE JEUNESSE

### La nouvelle contractualisation avec la CAF : La Convention Territoriale Globale

Le Président expose ce qui suit :

La fin des dispositifs Contrats Enfance Jeunesse a été annoncé par la CAF en 2018 (fin du CEJ en 2022 pour la CDC)

Le nouveau contrat de partenariat proposé se nomme « *Convention Territoriale Globale (CTG)* » qui prendra en compte les thématiques Enfance Jeunesse, Action sociale ainsi que les questions du logement et accès aux droits.

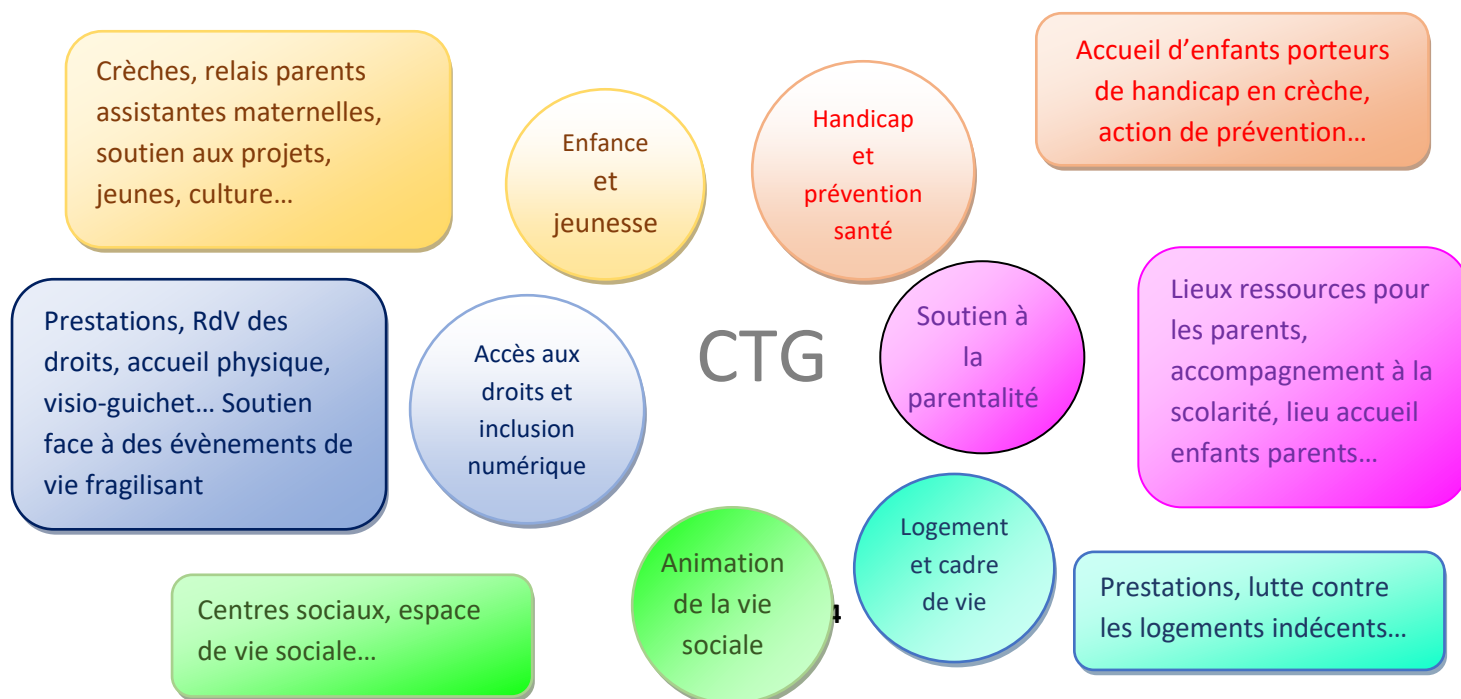
La CTG est présentée comme :

- Un véritable Projet Social de Territoire qui a pour vocation d'améliorer la qualité de vie des habitants en tenant compte de l'ensemble des problématiques et ressources locales,
- Une démarche co-construite entre le territoire et la CAF.

Cette démarche de projet comporte plusieurs étapes :

- Réalisation d'un portrait de territoire (accompagnement financement cabinet à hauteur de 50 %),
- Identification des enjeux prioritaires,
- Détermination des axes stratégiques,
- Travail sur les pistes d'actions avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- Validation des pistes d'actions, détermination de la gouvernance et de l'animation de la CTG (financement d'un poste de chargé de coopération),
- Validation et signature de la CTG.

Nous avons sollicité la CAF pour une présentation plus précise de la CTG (cadre, calendrier et financement) lors du prochain Conseil Communautaire.



## La nouvelle contractualisation avec la MSA : la Convention d'Action Sociale et Grandir en Milieu Rural

Le Président expose les nouvelles modalités de contractualisation avec la MSA :

- **La Convention d'Action Sociale**

Pour donner suite à l'arrêt des Contrats Enfance Jeunesse (décembre 2020 pour la CDC), la MSA développe un nouveau contrat de partenariat : la **Convention d'Action Sociale** (développée sur 9 territoires « prioritaires »).

Cette convention, signée pour 4 ans (2021-2024) a pour objectifs de :

- Construire une politique partagée en matière d'action sociale avec la CDC et les partenaires
- Rendre visible et lisible sur le territoire l'intégralité de la politique d'action sociale MSA en particulier l'offre Enfance Jeunesse

Les financements de la CAS : 20 000 € (versement annuel pendant la durée du contrat)

- 15000 € / an pour les actions et projets territoriaux
- 5000 €/ an pour le référent territorial  
En 2021, la MSA Gironde versera à la CDC un financement compensatoire de 28 454 € (soit environ 40% de l'ex-financement CEJ 71 520 € / an entre 2018 et 2020) ce financement ne sera pas reconduit sur les années suivantes.

- **Grandir en Milieu Rural**

Ce dispositif constitue une offre complémentaire proposée par la MSA.

L'objectif est d'accompagner les acteurs locaux des territoires ruraux et/ou fragiles (collectivités territoriales, associations) à répondre aux besoins des jeunes de 0 à 25 ans et de leurs parents.

Cette offre est centrée sur 5 thématiques :

- 3 thématiques socles : petite enfance / parentalité / accès aux loisirs et aux vacances
- 2 émergentes : mobilité / numérique

Les projets devront permettre :

- Soit de développer un nouveau service ou déployer des actions nouvelles répondant à des besoins spécifiques des familles agricoles
- Soit d'améliorer et diversifier les services et structures existants

L'aide financière :

- Projet inférieur à 10 000 € = intervention MSA entre 25 % et 80 %
- Projet entre 10 000 € et 60 000 € = entre 20 % et 80 %
- Projet supérieur à 60 000 € = entre 10 et 15 %

Pour chaque demande 20 % du budget total devront rester à la charge du porteur de projet  
L'enveloppe maximale dévolue au territoire est de 45 000 € / an

## Réalisation d'un portrait de territoire (projet CIAS et nouveau contrat CAF)

Dans le cadre des futurs contrats de partenariat associant la CAF, la MSA, le Département et la Communauté des Communes, il est nécessaire de procéder à la réalisation d'un « Portrait de Territoire » destiné à recueillir l'ensemble des problématiques, fixer les enjeux et objectifs opérationnels à moyen terme.

Ce diagnostic devra prendre en compte les dimensions sociales, familiales et économiques du territoire afin de recenser les informations nécessaires à :

- La création d'un Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS),
- La mise en place en 2022 de la Convention d'Action Sociale avec la MSA (convention qui remplace le Contrat Enfance Jeunesse qui a pris fin en décembre 2020),
- La mise en place pour 2023 de la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Communauté de Communes et la CAF de la Gironde (contrat de partenariat qui viendra remplacer le Contrat Enfance Jeunesse avec un développement du partenariat en matière d'action sociale),

Pour cela, il est nécessaire de recourir au service d'un cabinet d'expert.

Le travail effectué devra répondre au cahier des charges réalisé par la Communauté de Communes. Celui-ci prendra en compte les actions et projets existants portés par l'ensemble des collectivités du territoire, les actions des partenaires associatifs, les besoins des administrés ainsi que les attentes des différents partenaires institutionnels.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :**

- le recrutement d'un cabinet d'expert pour la réalisation d'un portrait de territoire et de solliciter les partenaires financiers potentiels.

## MARCHES PUBLICS

---

### Choix du délégataire pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage

Le Président rappelle que par délibération du 25 mai dernier, le conseil communautaire a décidé le lancement de la procédure d'appel d'offre pour la délégation de service public relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Castillon-la-Bataille.

Il fait lecture du rapport de présentation (voir pièce jointe) de la commission DSP (voir pièce jointe) qui précise le déroulement de la procédure depuis son lancement et propose le choix du délégataire au terme de l'analyse des offres.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :**

- de retenir l'entreprise VAGO pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Castillon la Bataille à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et ce pour une période de trois ans.

### Choix du maître d'œuvre des travaux du siège de la CDC

Le Président rappelle que par délibération du 11 décembre 2020, le conseil communautaire a décidé de réaliser les travaux de restauration du siège social de la Communauté de Communes Castillon-Pujols.

Après avoir établi le plan de financement, le montant des travaux est estimé à 430 000€ (cf délibération du 11/12/2020).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :**

- de retenir Monsieur Pascal RIGAUD, Architecte dplg pour une offre de prix de 30 100€ HT, soit 7%.

### Signature d'un contrat de prêt à usage

Le Président expose que lors de la dissolution de la Communauté de Communes du Brannais (CCB) au 31 décembre 2017, la Communauté de Communes Castillon-Pujols est devenue propriétaire d'un terrain de 24 364 m<sup>2</sup> classé en zone 1AUE sur la commune de Lugaïnac. L'accord verbal conclu entre la gouvernance de l'ex CCB et M. Benoit Hernandez exploitant agricole a permis à ce dernier d'exploiter (et donc d'entretenir) ce terrain depuis plusieurs années.



Le président a proposé d'officialiser cet acte par la signature d'un contrat de prêt à usage pour une année supplémentaire éventuelle (2022).

M. DELFAUT, Maire de Lugaïnac, indique qu'il est difficile de justifier cette mise à disposition à une personne en particulier. Les débats qui en découlent amènent les membres de l'assemblée à penser qu'un risque juridique subsiste sur la notion de délit de favoritisme.

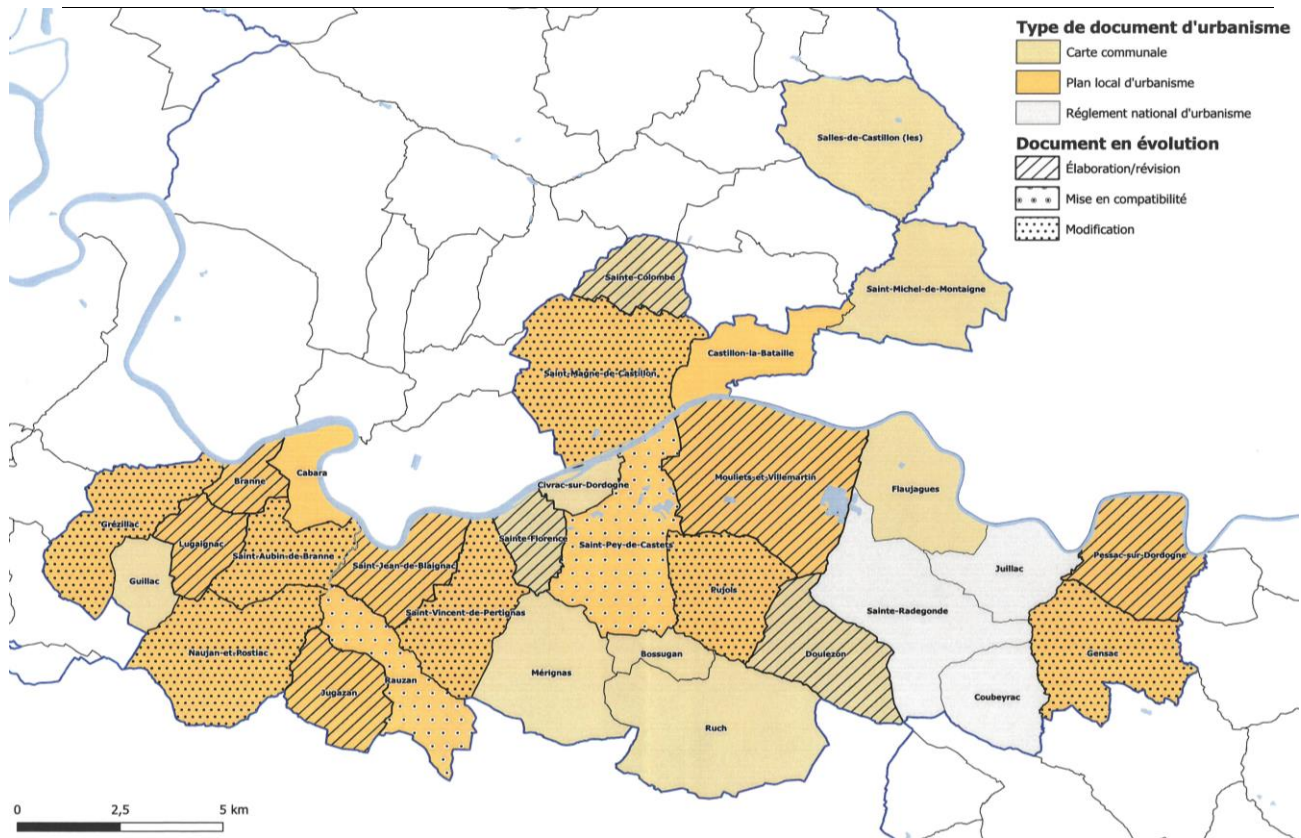
**Le Conseil communautaire, à l'unanimité des membres présent refuse :**

- de contracter un prêt à usage avec un exploitant agricole privé.

La Communauté de Communes Castillon-Pujols reprendra donc la jouissance totale de ses terres, comme convenu dans sa correspondance initiale du 3 mai dernier, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021.

## Etat d'avancement des dossiers en cours

Le Président donne la parole à M. DUDON, vice-président en charge de l'urbanisme afin que ce dernier présente l'état d'avancement des dossiers en révision et des modification des documents d'urbanisme communaux.



Communes	ST JEAN DE BAINAC	PUJOLS	ST VINCENT DE PERTIGNAS	ST MAGNE DE CASSTILLON	DOULEZON	SAINTE COLOMBE
<b>Procédure</b>	Révision	Modification simplifiée	Modification simplifiée	Modification simplifiée	Révision carte communale	Révision carte communale
<b>LANCEMENT</b>						
Délibération de la commune sollicitant la CDC		29/06/2021	12/12/2020	07/08/2019		09/04/2018
Délibération de lancement	16/05/2018	09/07/2021	30/03/2021	12/09/2019	20/07/2018	16/05/2018
Arrêté prescrivant la modification simplifiée		13/09/2021		31/05/2021		
Affichage					05/08/2019	
Publicité	06/08/2019				06/08/2019	01/07/2021
Notification PPA		16/07/2021	16/07/2021	16/07/2021	03/05/2021	03/05/2021
<b>ETUDE ET ARRET</b>						
Débat PPAD	12/09/2019					
Délibération arrêt du projet ou tirant bilan de la concertation	25/05/2021				09/07/2021	09/07/2021
Affichage	28/05/2021					
Notification aux PPA	11/06/2021				26/07 et 01/09 Cdpnaf	

ENQUETE/CONCERTATION						
Saisine du TA : nominat° enquêteur	06/07/2021					
Date enquête ou de mise à dispo du dossier	22/09 au 27/10/2021	18/10 au 19/11/2021	18/10 au 19/11/2021	18/10 au 19/11/2021	26/10 au 27/11/2021	
Arrêté prescrivant l'enquête						
Délibération fixant les modalités de mise à dispo du dossier				09/07/2021		
Affichage	2 et 30/09	07/10/2021	07/10/2021	07/10/2021		
Rapport commissaire ou bilan de la mise à dispo						
APPROBATION						
Délibération d'approbation						
Affichage						
Publicité						
Fiche d'opposabilité						

## Débat sur les orientations du PADD du plan local d'urbanisme de PESSAC-SUR-DORDOGNE

Le Président donne la parole à M. DUDON, Maire de Pessac-sur-Dordogne qui rappelle le contexte :

- **19 décembre 2017** : Pessac-sur-Dordogne lance une révision de son PLU, destinée à actualiser ses objectifs afin d'être en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur
- **21 février 2019** : La Communauté de Communes acte la poursuite de la révision du PLU de Pessac-sur-Dordogne.
- 

Les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire (Réalisé le 28 janvier 2020 mais revisité par le Conseil Municipal).

Le Président expose alors le projet de PADD :

- *Proposer un modèle de développement urbain peu consommateur d'espace et préservant les caractéristiques urbaines, architecturales et paysagères du bourg et des hameaux historiques*
- *Préserver l'identité rurale et la dynamique économique,*
- *Maîtriser les risques et préserver les ressources naturelles*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :**

- D'acter les orientations du projet d'Aménagement et de Développement Durables précitées.

## ECONOMIE

### Aide aux entreprises

Le Président donne la parole à M. BREILLAT vice-président en charge de l'économie qui expose que par délibération en date du 13 septembre 2019, la Communauté de Communes s'est engagée à accompagner les entreprises par une aide financière selon plusieurs critères inscrits dans ladite délibération.

Ces participations doivent donner lieu à une délibération nominative.



Le vice-président présente les dossiers suivants :

Entreprise	Aide à l'investissement au matériel productif	Aide à l'investissement
<b>DEVRIK SARL</b> 34 rue Victor Hugo 33350 Castillon-La-Bataille	Mobilier : 8977.20 € HT  Mobilier : 1270 € HT  <b>TOTAL : 10 247,20 € HT</b>  <b>Subvention : 10 247.20 x 20% = 2049.44 €</b>	Menuiseries : 6469 € HT  Plaquiste (non éligible) : 5804.94 € HT  Electricité : 4504.85 € HT  TOTAL travaux éligibles : 10973.85 € HT  <b>Subvention : 10973.85 € x 5 % = 548,69 €</b>
	<b>TOTAL : 2598.13 €</b>	

Dans le cadre de l'opération « *Mon Commerce a un Incroyable Talent* » la subvention s'élève à 30% pour le lauréat.

Entreprise	Aide à l'investissement au matériel productif	Aide à la location
<b>LE COMPTOIR DU POTAGER</b>  Place Orus  33350 Castillon-La-Bataille	Fourniture et installation d'un chambre froide : <b>11 892€ HT</b>  Plafond : 10 000€ HT  <b>TOTAL subvention 10 000 30% = 3 000 €</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Superficie de 40 m<sup>2</sup></li> <li>▪ Loyer de 390 € = 9.75€/m<sup>2</sup></li> <li>▪ Plafond : 5€ / m<sup>2</sup></li> <li>▪ Subvention par trimestre : (5 € x 40 m<sup>2</sup>x3) x 30% : 180 €</li> </ul> <b>TOTAL subvention sur 18 mois ou 6 trimestres = 1 080 €</b>
	<b>TOTAL : 4 080 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'allouer les aides financières citées ci-dessus.

## HABITAT

### Subventions OPAH

Le Président donne la parole à Mme POIVERT, vice-présidente en charge de l'Habitat qui expose que par délibération du 30 juin 2014, la Communauté de Communes s'est engagée à participer financièrement aux projets de réhabilitation de l'habitat déposés par les propriétaires bailleurs et occupants dans le cadre de l'OPAH selon plusieurs critères inscrits dans ladite délibération.

Ces participations doivent donner lieu à une délibération nominative au regard des dossiers présentés ce jour.

Communes	PO ou PB	Montant travaux HT	Subventions			
			ANAH	Départ.	CDC	Autres
Gensac	occupant	52 378,75	8 600		1 697	20 000
Rauzan	occupant	31 199,11	12 000	2 500	500	10 000
Ste Colombe	occupant	8 625,49	5 723		500	2 402
Pessac-sur-Dordogne	occupant	17 500,00	10 294		500	6 206
Guillac	occupant	66 050,22	25 000	14 659	8 000	12 000
S Magne de Castillon	occupant	57 579,57	27 000	10 500	8 000	1 580
Ste Radegonde	occupant	18 940,80	7 770		500	10 000
Ste Radegonde	occupant	11 299,39	7 194	2500	500	
Gensac	occupant	14 417,52	8 829	2 625	500	
Rauzan	occupant	9 947,92	4 522	3 165	1 357	904
<b>TOTAUX</b>		<b>287 938,77 €</b>			<b>22 054 €</b>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :

- d'allouer les aides financières pour les dossiers présentés par la Commission Locale d'Attribution réunissant les partenaires financiers (département ANAH).

## RESSOURCES HUMAINES

### Modification du tableau des effectifs

Le Président informe l'assemblée que :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Suite au recrutement de la nouvelle directrice de la médiathèque sur le grade **d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2<sup>ème</sup> classe**.

Suite à l'arrêté établissant la liste d'aptitude au titre de la promotion interne, un agent de la CDC est admis au grade **d'attaché territorial** et un autre au grade de **rédacteur territorial**.

Ces trois grades ne figurant pas au tableau des effectifs de la CDC, il est nécessaire d'actualiser ce dernier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :**

- d'actualiser le tableau des effectifs au vu des éléments décrits ci-dessus.

## FINANCES

---

Le Président donne la parole à M. DELONGEAS, vice-président aux finances qui expose les dossiers suivants :

### Augmentation de la cotisation 2021 de l'AIPS

Le vice-président expose que, lors du vote du budget de la CDC Castillon Pujols en mars 2021 la cotisation calculée pour l'AIPS était identique à celle de l'année 2020 soit 0.55 cts par habitant, pour un total de 19 083 habitants x 0.55 cts : 10 495.65 €.

10 500.00 € ont été inscrits au budget 2021 sur l'annexe 4, état B1-7.

L'AIPS qui gère le portage de repas à domicile, a délibéré le 7 juillet 2021 en faveur d'une augmentation de la cotisation par habitant, portant celle-ci à 0.65 cts, pour un total de 19 400 habitants x 0.65 cts : 12 610 €

Cela entraîne une hausse de la cotisation de 2 110.00 € pour cet organisme, postérieurement au vote du Budget primitif de la Communauté de Communes.

Les crédits au compte 6574 étant suffisants pour supporter cette hausse de cotisation, il est possible de modifier l'annexe 4, état B1-7 du BP CDC Castillon Pujols (BP 80000) en diminuant le montant voté pour les subventions OPAH (183 000.00 € -2 110 € : 180 89.00 €) afin de les reporter sur l'AIPS (10 500.00 € + 2 110.00 : 12 610.00 €).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :**

- de porter la cotisation 2021 de l'AIPS à 12 610.00 € pour l'année 2021 sans que le montant total du compte 6574 ne soit modifié au BP 2021.

### Créances éteintes

Le vice-président expose que le Trésorier a établi un état de taxes et produits pour lesquels la commission de surendettement de la Gironde a déclaré des dossiers recevables et pour lesquels elle a décidé d'imposer une mesure de procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire au cours des années 2014/2015/2016/2017/2018/2019/202/2021.

Ces mesures validées par la commission de surendettement de la Gironde prévoient l'effacement des dettes restant dues au jour de la décision.

A cet effet, il convient de délibérer afin d'allouer en non-valeurs ces créances éteintes en émettant des mandats au compte 6542 d'un montant égal aux créances éteintes constatées par Le Trésorier pour chacun des dossiers de surendettement déclarés recevables et dont la liste figure ci-dessous.

- **M. MAZIERE** Dominique– 9958, rue Emile Combes, 33350 Castillon-la-Bataille pour un montant de **mille huit-cent-quarante-cinq**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents décide :**

- d'allouer en non-valeurs les créances éteintes en émettant des mandats au compte 6542 d'un montant égal aux créances éteintes constatées par Le Trésorier pour chacun des dossiers de surendettement déclarés recevables.

## Délibérations Modificatives

### Délibération Modificative N° 1 / 2021 : CDC BP 80000 - Virements de crédits

Désignation	Budget avant DM	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Budget après DM
D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement	326 374.00	- 50 000.00		276 374.00
<b>D 022 : Dépenses imprévues de fonctionnement</b>	<b>326 374.00</b>	<b>- 50 000.00</b>		<b>276 374.00</b>
D 657363 : Subv Fct organisme public à caractère administratif	0.00		+ 50 000.00	50 000.00
<b>D 657363 : Subv Fct organisme public à caractère administratif</b>	<b>0.00</b>		<b>+ 50 000.00</b>	<b>50 000.00</b>

### Délibération Modificative N° 1 / 2021 : Office de Tourisme de Territoire - Virements de crédits

Désignation	Budget avant DM	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Budget après DM
<b>Total chapitres dépenses invest° mouvementés par la DM</b>	<b>129 701.00</b>	<b>- 13 000.00</b>	<b>+ 13 000.00</b>	<b>129 704.00</b>
D 458101: Invest Opé° sous mandat Aire CC Castillon	18 703.00	- 13 000.00		5 703.00
<b>Total D 458101: Invest Opé° sous mandat Aire CC Castillon</b>	<b>18 703.00</b>	<b>- 13 000.00</b>		<b>5 703.00</b>

<b>D 458102</b> : Invest Opé° sous mandat Aire CC Gensac	111 001.00		+ 13 000.00	124 001.00
<b>Total D 458102</b> : Invest Opé° sous mandat Aire CC Gensac	<b>111 001.00</b>		<b>+ 13 000.00</b>	<b>124 001.00</b>

#### Délibération Modificative N° 2 / 2021 : Office de Tourisme de Territoire - Virements de crédits

Désignation	Budget avant DM	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts	Budget après DM
D 1321 : état et établ Nationaux	0.00		+ 7 000.00	7 000.00
<b>Total D 13 ; subventions d'investissement</b>	<b>0.00</b>		<b>+ 7 000.00</b>	<b>7 000.00</b>
D2151 : réseaux de Voirie	132 696.00	- 7 000.00		125 696.00
<b>Total D2151 : réseaux de Voirie</b>	<b>132 696.00</b>	<b>- 7 000.00</b>		<b>125 696.00</b>

#### Délibération Modificative N° 3 / 2021 : Office de Tourisme de Territoire - Virements de crédits

Désignation	Budget avant DM	Diminution sur crédits ouverts	Augment° sur crédits ouverts	Budget après DM
D 2151 : réseaux de Voirie	125 696.00	- 3 000.00		122 696.00
<b>Total D 2151 : réseaux de Voirie</b>	<b>125 696.00</b>	<b>- 3 000.00</b>		<b>122 696.00</b>
D 2188 autres Immo corporelles	17 000.00		+ 3 000.00	20 000.00
<b>Total D 2188 autres Immo corporelles</b>	<b>17 000.00</b>		<b>+ 3 000.00</b>	<b>20 000.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les décisions modificatives présentées ci-dessus.

### Dotation supplémentaire au budget de l'office de tourisme

Le vice-président explique que le retard de versement des taxes de séjours, des subventions prévues pour les travaux des aires de Camping-car de Gensac et Castillon et des subventions LEADER pour le

poste de chargé de mission itinérance, ont pour conséquence un manque de trésorerie sur le budget de l'Office de Tourisme.

Le solde de trésorerie actuel de 9 300.00 €, ne permettra pas de payer la totalité des charges de fonctionnement jusqu'à la fin de l'exercice budgétaire 2021 (Salaires, charges courantes, site internet, etc).

Aussi, il est nécessaire de faire un versement de 50 000.00 € depuis le budget de la CDC Castillon Pujols (compte 657363 – Subv fonctionnement aux organismes publics à caractère administratif) vers le budget de l'Office de Tourisme (compte 74751 – GPF de rattachement)

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents,**

- ACCEPTÉ d'allouer une dotation supplémentaire au budget de l'Office de Tourisme d'un montant de 50 000.00 € aux comptes budgétaires ci-dessus indiqués.

## Informations diverses

---

- **PLUI** : Organisation d'une réunion d'information et d'échanges avec le CAUE en novembre.
- **Médiathèque de Branne** : expertise du système thermique prévue le 8 octobre prochain
- **ZAE** : Division parcellaire du lot 9 avec modification du Permis d'Aménager réalisées : Vente des 3 terrains dans les prochaines semaines (Lavandier, CC Menuiserie, CLAAS)
- **ZAC** : Restitution du jugement concernant l'expropriation des terrains de la ZAC.
- **CRTE** : Rappel de la procédure et des échéances
- **Centre de vaccination** : au vu de la baisse considérable du nombre d'inscriptions, le centre de vaccination sera fermé les lundis, mardis et jeudis après-midi tout le mois d'octobre et une fermeture est envisagée début novembre.
- **Chantier éducatif** :
  - Création de mobiliers urbains à la France services
  - 4 jeunes de 16 à 21 ans,
  - Du 18 au 22 octobre 2021
  - Encadrement pédagogique : l'équipe de LEPI
  - Soutien technique : les compagnons bâtisseurs, les services techniques de la Mairie de Castillon
- **Travaux LUCAS** : des travaux de busage ont été réalisés sur la route du Lacus au niveau de l'aire d'accueil des gens du voyage les 13 et 14 septembre derniers.

## Questions diverses

---

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres présents et clôture la séance.